

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 63-2022.23** :  
Crédit d'investissement-paroi anti-bruit

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Romain Salzmann  
Sylvain Baumann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen

23.janvier 2023

La commission des finances, représentée par Roland Pfister, Romain Salzmänn, Sylvain Baumann, Arnaud Heiniger et Didier Gattlen, a pris une première fois connaissance, le 9 novembre 2022, du préavis n° 63-2022, intitulé "crédit d'investissement-parois anti-bruit et palissade cache vue, présenté par MM. Richard Emmenegger, syndic et Jean-François Millet, municipal.

Il nous a bien été expliqué la nécessité de modifier partiellement la position de la paroi qui borde l'entrée du camping et la haie le long de la route de Neuchâtel, pour la réalisation de la nouvelle gare routière et l'aménagement de la nouvelle piste cyclable en direction de la Sauge.

Ce préavis prévoyait de remplacer la palissade d'entrée et la haie sur toute la longueur de camping y compris le retour côté de la Sauge, par une nouvelle paroi anti-bruit. Ce premier préavis présentait un budget de 334'000 CHF TTC.

Pour donner suite aux discussions durant la soirée et après étude du dossier, la commission a rédigé un rapport négatif pour ce préavis.

A la suite de cela, la municipalité a émis un nouveau préavis n° 63-2022-23 intitulé crédit d'investissement parois anti bruit qu'elle nous a présenté le 09 janvier 2023.

La commission a demandé s'il y avait eu une demande des locataires du camping afin de réaliser une paroi anti-bruit. Le problème du bruit ne vient pas spécialement de la route cantonale mais plutôt de la station de lavage dans la zone industrielle. Pour cela la municipalité a trouvé un accord avec le propriétaire de la station, en stoppant cette station de lavage à une heure définie de la soirée.

La commission propose également de traiter ces nuisances de bruit dû à la station de lavage par le propriétaire et non par la commune.

La version proposée dans le nouveau préavis n'est pas beaucoup moins chère au mètre courant de parois, que la première variante, mais plus jolie en bois autoclavé brun, qu'en matière composite. Le point positif de cette nouvelle variante, est de conserver la haie existante sur une longueur maximale, et ainsi réduire les travaux non indispensables.

La municipalité nous informe également qu'aucune mesure de bruit n'est donnée avec cette version

Il nous informe également que la palissade cache vue à l'entrée du camping sera réalisée par notre service de voirie en déplaçant la barrière existante côté camping afin de laisser un accès plus grand au car postaux.

La commission propose de faire cette palissade dans le même esthétisme que la nouvelle parois anti-bruit, afin d'avoir une homogénéité sur l'ensemble des nouvelles constructions.

La commission propose aussi de faire participer le service de voirie prévu pour le déplacement de la palissade, avec l'entreprise mandataire afin de ne pas dépasser le

budget de 140'000.- pour les 115m de paroi anti-bruit et les 40 m de remplacement de la palissade cache vue.

La commission espère que le mandataire sera local voir régional.

En conclusion, la commission des finances propose d'accepter le préavis N°63-2022.23, en espérant que la municipalité tienne compte des diverses remarques ci-dessus

La commission des finances remercie MM Richard Emmenegger et Jean-François Millet pour les informations et explications reçues lors des séances.

Roland Pfister  
Conseiller communal



Sylvain Baumann  
Conseiller communal



Romain Salzmann  
Conseiller communal



Arnaud Heiniger  
Conseiller communal



Didier Gattlen  
conseiller communal

